



Peut-on accepter une santé à deux vitesses ?

Il est aujourd'hui permis de se poser la question dans le domaine de la vision. Un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité Sociale a été voté jeudi 24 juillet 2014 après un aller-retour entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Celui-ci permet dès aujourd'hui l'emploi d'un médicament n'ayant pas l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) qui garantit la sécurité des patients alors qu'il existe déjà plusieurs thérapies possédant l'AMM.

Cet amendement vise plus spécifiquement le médicament Avastin qui pourra donc être prescrit en France dans le cadre d'une autorisation temporaire à visée économique. Son fabricant s'oppose pourtant toujours à l'utilisation de son produit dans le cadre de cette indication ophtalmologique pour une raison majeure, l'absence d'études permettant de vérifier l'innocuité de sa molécule et l'absence d'une formulation adaptée pour l'œil. C'est donc par mesure d'économie que la décision a été prise malgré cette incertitude en terme de sécurité. Pouvons-nous accepter une santé à deux vitesses malgré ces temps de crise économique et de réduction des budgets de santé ? Nous rappelons qu'en juillet 2012, la Direction générale de la santé (DGS) avait interdit cette utilisation hors AMM dans le but de « préserver les impératifs de sécurité sanitaire ». Par ailleurs plusieurs grands pays n'ont pas suivi la logique économique française sur ce sujet car des experts ont constaté des effets secondaires ou contaminations graves. Des pertes partielles ou totales de la vue chez plusieurs patients traités par le passé en dehors du critère AMM ont défrayé la chronique (16 patients aux USA notamment, article du New York Times par Andrew Polack du 30/08/2011 ou plus récemment 4 patients au CHU de Moka).

L'association RETINA France, reconnue d'utilité publique, souhaite réaffirmer ses priorités, en premier lieu la sécurité pour l'ensemble des patients malvoyants, le soutien à la Recherche Médicale et l'aide aux familles touchées par les maladies de la rétine.

Contact : Luc LICARI – Directeur Communication

- Mail : communication@retina.fr
- Téléphone : 05 61 30 20 50